

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la salle du conseil le 22 janvier 2018,
18 h 30**

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère
Mme Edith de Haerne, conseillère
M. André Boucher, conseiller
M. Danny Lalonde, conseiller
M. Mario Gauthier, conseiller

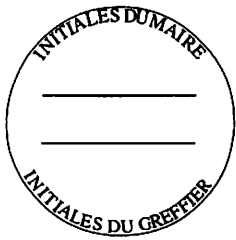
Est absent : M. Archie Martin, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Hans Gruenwald Jr.

L'avis de convocation a été signifié à M. Hans Gruenwald Jr., Mme Marie-Claude Frigault, M. Archie Martin, Mme Edith de Haerne, M. André Boucher, M. Danny Lalonde et M. Mario Gauthier en leur remettant une copie en main propre ou à une personne responsable de leur domicile ou par télécopieur ou courrier électronique, après accord des destinataires.

Cette séance a été convoquée par le maire, Hans Gruenwald Jr., afin de prendre en considération le sujet suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du règlement numéro 352-2018 décrétant des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018
3. Adoption du règlement numéro 353-2018 décrétant une dépense de 1 130 469,47 \$ et un emprunt de 1 130 469,47 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques
4. Abrogation des résolutions numéro 2017-04-106 et 2018-01-008 - Programme de soutien au développement des bibliothèques publiques autonomes
5. Programme de soutien au développement des bibliothèques publiques autonomes
6. Autorisation d'appels d'offres – 1) Acquisition d'une rétrocaveuse - 2) Acquisition d'une fourgonnette utilitaire - 3) Travaux de construction des ateliers municipaux- 4) Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc - 5) Travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc - 6) Services professionnels pour la préparation de plans et devis pour l'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration et pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC - 7) Services de conciergerie pour l'hôtel de ville - 8) Traçage de lignes de rues
7. Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 3 608 698 – 177, chemin du Bas-de-la-Rivière – et mandat à M^o Marie-Hélène Rivest, notaire



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 22 janvier 2018, 18 h 30

8. Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ – lots numéro 3 608 796 et 3 608 797 – 294, chemin du Grand-Quai – et mandat à M^e Diane Pharand, notaire
9. Période de questions allouée aux personnes présentes
10. Levée de la séance

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 32 par le maire, Hans Gruenwald Jr. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

2018-01-040

Adoption de l'ordre du jour avec le retrait du point 2) Adoption du règlement numéro 352-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé sur l'avis de convocation transmis aux membres du conseil municipal le 19 janvier 2018 avec le retrait du point suivant :

- 2) Adoption du règlement numéro 352-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

À la demande des citoyens présents, le conseil autorise une période de questions avant le début des délibérations. Durant cette période, monsieur le conseiller Danny Lalonde quitte la séance à 20 h 48 et réintègre celle-ci à 20 h 52.

2018-01-041

Adoption du règlement numéro 353-2018 décrétant une dépense de 1 130 469,47 \$ et un emprunt de 1 130 469,47 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques

Attendu la présentation du projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 15 janvier 2018 ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 janvier 2018 ;

Attendu que la greffière a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 353-2018 décrétant une dépense de 1 130 469,47 \$ et un emprunt de 1 130 469,47 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques.



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 22 janvier 2018, 18 h 30

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 353-2018 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-01-042

Abrogation des résolutions numéro 2017-04-106 et 2018-01-008 - Programme de soutien au développement des bibliothèques publiques autonomes

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'abroger les résolutions numéro 2017-04-106 et 2018-01-008 - Programme de soutien au développement des bibliothèques publiques autonomes.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-01-043

Programme de soutien au développement des bibliothèques publiques autonomes

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'autoriser Mme Véronique Cunche, directrice des Services récréatifs et communautaires, à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville de Rigaud,

1. les rapports financiers 2016 et 2017 ;
2. les demandes de subvention 2017 et 2018 dans le cadre du Programme de soutien au développement des bibliothèques publiques autonomes, et
3. la convention déterminant les modalités et les conditions du projet d'acquisition de documents.

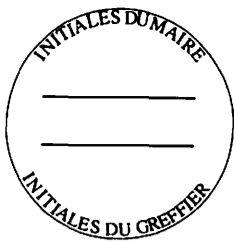
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-01-044

Autorisation d'appels d'offres – 1) Acquisition d'une rétrocaveuse - 2) Acquisition d'une fourgonnette utilitaire - 3) Travaux de construction des ateliers municipaux - 4) Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc - 5) Travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc - 6) Services professionnels pour la préparation de plans et devis pour l'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration et pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – 7) Services de conciergerie pour l'hôtel de ville – 8) Traçage de lignes de rues

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu, conformément aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes*, d'autoriser la préparation et le lancement des appels d'offres suivants :

1. Acquisition d'une rétrocaveuse ;
2. Acquisition d'une fourgonnette utilitaire ;
3. Travaux de construction des ateliers municipaux ;
4. Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc ;
5. Travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc ;



Procès-verbaux de la Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 22 janvier 2018, 18 h 30

6. Services professionnels pour la préparation de plans et devis pour l'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration et pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC ;
7. Services de conciergerie pour l'hôtel de ville ;
8. Traçage de lignes de rues.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-01-045

Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 3 608 698 – 177, chemin du Bas-de-la-Rivière – et mandat à M^e Marie-Hélène Rivest, notaire

Attendu les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Rigaud au printemps 2017 ;

Attendu la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017 le 19 juillet 2017 ;

Attendu le décret no 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ ;

Attendu que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

Attendu que la propriété sise au 177 du chemin du Bas-de-la-Rivière est visée par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ ;

Attendu que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

Attendu que la propriétaire du 177 du chemin du Bas-de-la-Rivière a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Ville de Rigaud le lot numéro 3 608 698 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 3 608 698 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par les personnes autorisées à la résolution numéro 2016-04-108, et
4. S'engage, advenant la revente, à remettre au ministère de la Sécurité publique le montant reçu de la vente du ou des lots acquis par la présente.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais de la propriétaire.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la salle du conseil le 22 janvier 2018,
18 h 30**

2018-01-046

Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ – lots numéro 3 608 796 et 3 608 797 – 294, chemin du Grand-Quai – et mandat à M^e Diane Pharand, notaire

Attendu les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Rigaud au printemps 2017 ;

Attendu la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017 le 19 juillet 2017 ;

Attendu le décret no 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ ;

Attendu que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

Attendu que la propriété sise au 294 du chemin du Grand-Quai est visée par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ ;

Attendu que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

Attendu que le propriétaire du 294 du chemin du Grand-Quai a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Ville de Rigaud les lots numéro 3 608 796 et 3 608 797 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 3 608 796 et 3 608 797 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate M^e Diane Pharand, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par les personnes autorisées à la résolution numéro 2016-04-108, et
4. S'engage, advenant la revente, à remettre au ministère de la Sécurité publique le montant reçu de la vente du ou des lots acquis par la présente.

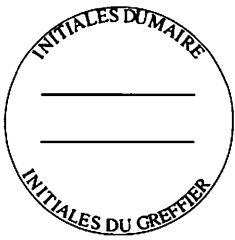
Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.



Procès-verbaux de la Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 22 janvier 2018, 18 h 30

2018-01-047

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 19.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière